

Les établissements d'accueil pour personnes âgées

Il existe 3 grandes familles d'établissement d'accueil :

- L'accueil familial ;
- Les établissements d'accueil pour personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie légère ;
- Les établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes.

La personne âgée est hébergée au **domicile de l'accueillant** agréé par le département. Ce type d'hébergement n'est **pas médicalisé**.

ACCUEIL FAMILIAL

COÛT

Tarif libre qui ne doit pas être inférieur à 24,40 € brut/jour, négocié entre les deux parties prenant en compte la dépendance, le logement, l'entretien et la rémunération de l'accueillant

La personne âgée partage la vie de famille de l'accueillant qui assure l'intendance et la surveillance.

La personne accueillie dispose d'une chambre individuelle et de commodités partagées ou privées.

FINANCEMENT

- APA Domicile - (Cf. fiche Sociale)
- Aides au logement - (Cf. fiche Sociale)
- Aide sociale à l'hébergement (Cf. fiche Sociale)

Se rapprocher du département ou d'une association d'accueil familial

FONCTIONNEMENT

DÉMARCHES

Les résidences autonomie (ex foyers logements) du secteur Public, associatif, collectivité locale, ou caisse de retraite sont réservées aux **personnes en perte d'autonomie** :

A partir de **60 ans** ou moins si dérogation, seul ou en couple, reconnue en **GIR 6-5** ou **GIR 4** s'il existe une convention avec un SSIAD ou un EHPAD. Elles ne sont pas médicalisées.

Les Résidences services (Privées ou associatives), MAPA-MARPA, Habitat regroupé (Collectivité locale), Habitat intergénérationnel (bailleurs sociaux) ou Béguinage (Bailleurs sociaux) qui n'ont pas de condition et ne sont pas médicalisés.

PERSONNES AGÉES AUTONOMES OU EN PERTE AUTONOMIE LÉGÈRE

COÛT

Les résidences autonomie et les résidences services ont un coût variable selon l'établissement. L'habitat intergénérationnel et le béguinage étant à vocation sociale, les loyers sont modérés. En cas de perte d'autonomie, il est possible de effectuer une demande APA pour financer les aides à domicile (voir fiche APA)

Type d'hébergement	Fonctionnement
Résidences autonomie	Logements T1-T2 privés, Espaces et services collectifs de restauration ou de blanchisserie, accès à un système d'alerte Facultatif : Services à la personne.
Résidences Services	Logement privé en location ou propriété, Mutualisation des dispositifs de conciergerie, restauration.
Mapa-Marpa- Habitat regroupé Petite Unité de Vie (PUV)	Logement indépendant, Espaces communs à disposition.
Habitat intergénérationnel	Appartement équipé pour pallier à la perte d'autonomie, Logements répartis de façon intergénérationnelle dans l'immeuble.
Béguinage	Groupement de logements adaptés à la personne âgée vieillissante.

FONCTIONNEMENT

FINANCEMENT

Type d'hébergement	Aides
Résidences autonomie	APL ou allocation logement, Aide sociale à l'hébergement si habilité,
Résidences Services	Aides au logement
Mapa-Marpa- Habitat regroupé - PUV	
Habitat intergénérationnel	
Béguinage	

Type d'hébergement	Démarches
Résidences autonomie	Dossier à retirer auprès du CCAS de la Mairie ou de l'établissement ou via « trajectoire » (internet)
Résidences Services	Auprès de l'établissement
Mapa-Marpa- Habitat regroupé -puv	Auprès de la Mairie ou de l'organisme gestionnaire
Habitat intergénérationnel	Auprès de la Mairie ou du bailleur
Béguinage	Auprès de la Mairie

DÉMARCHES

COÛT

Les 3 types d'hébergements (publics ou privés) ont le même système de facturation : La facture se décompose en tarif d'hébergement et de dépendance. Ils sont tous médicalisés et la partie soins est prise en charge en totalité par l'Assurance Maladie.

Type d'hébergement et population	Fonctionnement
EHPAD (établissement hébergement personnes âgées dépendantes - Ex. maison de retraite) 60 ans ou moins si dérogation, isolé ou en couple. UHR (unité d'hébergement renforcée) Petite structure de 12 à 14 places Prise en charge avec trouble du comportement PHA (unité personnes handicapées âgées) Personne handicapé de – de 60 ans. Les EHPAD peuvent comporter des unités spécialisées UHR et PHA.	Chambre double ou individuelle L'hébergement, la restauration, l'intendance et l'aide à la personne sont assurés.
USLD (unité de soins longue durée) Structure sanitaire Grande dépendance, surveillance médicale accrue	Chambre double ou individuelle L'hébergement, la restauration, l'intendance et l'aide à la personne est assuré.
UPG (unité Psycho-gériatrique-ex cantou) Prise en charge avec trouble du comportement très sévère	Chambre double ou individuelle L'hébergement, la restauration, l'intendance et l'aide à la personne est assuré.

FONCTIONNEMENT

AIDES

Type d'hébergement	Aides
EHPAD UHR PHA	*Aide au logement pour l'hébergement * APA établissement * Aide sociale à l'hébergement si habilité. * Réduction fiscale pour résidents imposables
USLD	Conditions identiques que l'EHPAD
UPG	Conditions identiques que l'EHPAD

Type d'hébergement	Démarches
EHPAD, USLD, UPG, UHR, PHA	Dossier de demande unique, avec partie administrative et médicale à faire remplir par le médecin traitant. Le dossier peut être téléchargé. Dossier à déposer auprès de l'établissement ou via « trajectoire » selon les départements

DÉMARCHES